

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le mercredi 8 octobre 2014, à 18 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence du directeur général adjoint dûment assermenté et agissant à titre de greffier pour cette séance, monsieur Denis Leclerc, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Programmation partielle du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.
4. Résultats d'ouverture de soumissions – Travaux – Ponceau de traverse de la rue du Domaine-Moclar # TP-201409-21.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5074-10-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

5075-10-2014

3. PROGRAMMATION PARTIELLE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014 - 2018.

ATTENDU que la Ville à pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la programmation partielle des travaux pour la construction d'infrastructures municipales en loisirs telle que préparée par le trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales (MAMOT) de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

5076-10-2014

4. RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX – PONCEAU DE TRAVERSE DE LA RUE DU DOMAINE-MOCLAR # TP-201409-21.

Madame la conseillère, Lisiane Monette, déclare son conflit d'intérêt et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le devis # TP-201409-21 tel que préparé par monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en date du 19 septembre 2014 pour des travaux de remplacement de ponceau de traverse de la rue du Domaine-Moclar ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation en date du 19 septembre 2014 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues en date du 6 octobre 2014 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Total avant taxes
Construction Monco Inc	44 550.00 \$
David Riddell Excavation/Transport	47 811.50 \$

ATTENDU que le prix soumis à la soumission conforme reçue de Construction Monco Inc. au montant de 44 550.00 \$ avant les taxes applicables est le plus bas et le plus avantageux pour la Ville ;

ATTENDU l'offre de service reçue du Groupe ABS, laboratoire accrédité pour les essais qualitatifs au montant de 2 058.20 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU l'offre de service reçue de Pierre Desmarais, expert-conseil inc., ingénieur pour la préparation de devis et pour la surveillance des travaux pour un montant global de 6 000.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

ATTENDU la lettre telle que formulée par le député de Bertrand, monsieur

Claude Cousineau, le 18 juin 2014 confirmant une aide financière à la Ville au montant de 10 000 \$ pour ses travaux municipaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) de même qu'une seconde confirmation du ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, pour un montant additionnel de 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes qui se prononcent ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de remplacement de ponceau de la rue du Domaine-Moclar.

QUE ce conseil accepte le prix soumis par Construction Monco Inc. au montant de 44 550.00 \$ plus les taxes applicables et lui octroie le contrat jusqu'à exécution parfaite des travaux tels que décrits au devis portant le numéro TP-201409-21.

QUE mandat soit donné à monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, pour représenter la Ville au dossier et à Pierre Desmarais, expert-conseil inc. pour procéder à la surveillance et à la vérification des travaux pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE ces dépenses soient payables par les subventions du programme d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour des montants de 10 000 \$ et 20 000 \$ et le solde jusqu'à un montant de 30 000 \$ par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2013.

QUE la Ville remercie respectivement monsieur le Député, Claude Cousineau et le ministre des Transports, monsieur Pierre Poëti pour l'aide financière accordée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5077-10-2014

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 08, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
maire

(signé)

Monsieur Denis Leclerc
Directeur général adjoint